



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 8 juillet 2025 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- L'installation d'une piscine hors-terre localisée à une distance de 3.6576 mètres (12 pieds) de la ligne avant de la rue du Château-d'Eau.

Cette demande vise le **2, rue du Cardinal.**

L'article 149 du règlement de zonage 699-11 permet se lit comme suit :

149 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX PISCINES HORS TERRE ET BAINS À REMOUS EXTÉRIEURS

La construction et l'installation d'une piscine hors terre et d'un bain à remous extérieur doivent respecter les dispositions suivantes :

1) Implantation

(...)

f) Nonobstant toute disposition contraire contenue au présent règlement, les piscines hors-terre et les bains à remous extérieurs sont autorisés pour un lot de coin, dans la cour avant qui ne correspond pas à la façade principale, à la condition que ces équipements, incluant les promenades (deck ou patio), **respectent une marge de recul de 5 mètres.**

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 23 juin 2025.

Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière